

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 9
Nombre de pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 11/03/24
Date d'affichage : 11/03/24

Je certifie le présent document
conformément
en vigueur, pour avoir été transmis à

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 001-210101366-20240321-240313-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240313 : Budget Photovoltaïque - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Dominique BOYER, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 21 599.14 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| | |
|---|---|
| a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif : | Envoyé en préfecture le 25/03/2024 Reçu en préfecture le 25/03/2024 Publié le 21/03/2024 ID : 001-210101366-20240321-240313-DE |
| c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent) Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 21 599.14 € |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| e. Solde d'exécution cumulé d'investissement | 7 421.69 € |
| f. Solde des restes à réaliser d'investissement | 0.00 € |
| Besoin de financement = e. + f. | 0.00 € |
| AFFECTATION (2) = d. | 21 599.14 € |
| 1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.) | 0.00 € |
| 2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) | 0.00 € |
| 3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : | 21 599.14 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (3) | |

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 21 mars 2024
Le Maire,
Dominique BOYER

La Secrétaire
Noëlle MARMIER


